
COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de financement d'un montant de 6,6 milliards de FCFA pour améliorer la santé des mères et des enfants au Tchad

Ce jour 25 mars 2015, Monsieur BEDOUMRA KORDJE, Ministre des Finances et du Budget de la République du Tchad, Monsieur François TIROT, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) à N'Djaména et Madame Evelyne DECORPS, Ambassadrice de la République Française au Tchad, ont procédé à la signature d'une convention de financement d'un montant de 10 millions d'euros, soit 6,6 milliards de FCFA, destinée à la réalisation de la 2^{ème} phase du Projet d'Appui au Secteur de la Santé au Tchad (PASST 2). La durée prévisionnelle de ce nouveau projet est de quatre (4) ans.

Cette nouvelle subvention de l'Agence Française de Développement à la République du Tchad confirme le soutien apporté par la France au secteur de la Santé au Tchad à travers la réalisation du « Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Offre de Soins dans les Régions du Kanem et du Lac » (3,5 Milliards de FCFA), achevé en juin 2007, du « Projet Intérimaire de Santé au Tchad » (985 Millions de FCFA) achevé en 2011 et de la 1^{ère} phase du « Projet d'Appui au Secteur de la Santé au Tchad » (6,6 Milliards de FCFA), achevée en octobre 2014.

Le nouveau projet financé par l'AFD comprend quatre composantes.

La première composante contribuera au renforcement des capacités du ministère de la santé publique, au renforcement de la coopération entre le ministère et les autorités municipales et sanitaires déconcentrées et au renforcement de la coopération entre les différents partenaires techniques et financiers dans le secteur de la santé.

La deuxième composante du projet contribuera au renforcement des structures de soins en améliorant à la fois l'offre de soins, les conditions d'accueil et l'environnement fonctionnel au sein de ces structures et la qualité des services.

La troisième composante devra renforcer les dispositifs de formation des personnels de santé à travers des soutiens divers aux écoles publiques et privées confessionnelles de formation, le renforcement de la formation continue par la pratique ainsi que la formation des formateurs (sur site, en atelier, en stage Nord/Sud et Sud/Sud, en compagnonnage d'une expertise santé maternelle et infantile mobilisée notamment via les réseaux français de coopération hospitalière).

La quatrième composante contribuera au financement des soins et mécanismes solidaires d'exemption de paiement (gratuité ciblée) en faveur des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans.

Le Ministère de la Santé Publique sera le Maître d'Ouvrage du projet à travers son Unité de Gestion constituée des cadres nationaux. Cette Unité Nationale de Gestion du projet bénéficiera de l'appui-conseil d'un Bureau d'Expertise Internationale en matière de santé publique qui sera recruté par un processus d'appel d'offre international.

Pour plus d'informations, contacter Ndilkodje Bérédabaye, chargé de projet AFD Tchad : ndilkodjeb@afd.fr ou Tél. 63 08 62 42/ 90 60 65 83.